

La réalisation des forges de Cosne-sur-Loire par Babaud de La Chaussade

Alain BOUTHIER

Maître de conférences retraité,
Laboratoire d'Archéologie, Ecole Normale Supérieure, Paris

L'état des lieux avant leur achat par Masson et les Babaud

Jean Arnaud, un taillandier libournais, venu travailler d'abord à Cosne où il s'est marié, puis à Beaumont-la-Ferrière, a acquis le 14 juin 1717 par adjudication les "forges, fenderie et moulin à bled scituez à Cosne"¹ (voir plan n° 1) à la suite de leur saisie judiciaire sur le précédent propriétaire, l'abbé Jean-Jacques Boilleau. Arnaud, qui a peiné à solder son acquisition, parvient difficilement à honorer ses commandes, qu'elles viennent de la Monnaie de Paris, de la Manufacture Royale d'Orléans à Cosne ou de la Marine. Le 21 décembre 1727 Maurepas, Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine, qui avait décidé "de rétablir la fabrique des ancrs en Nivernois" diligente Gabriel Joseph Tassin "commissaire principal des classes au département de Brest destiné en Berry, Nivernois, Bourbonnois et Auvergne pour le fait de la Marine", et Octave François Trésaguet, "ingénieur servant en la Marine", pour trouver "une forge aux ancrs pour le service de Sa Majesté". Les forges d'Imphy et d'Uxeloup, un instant retenues, se révèlent vite trop onéreuses². Début janvier 1729 la décision est prise à Paris, après enquête sur place de Brunet d'Evry, Intendant à Moulins, accompagné par Tassin et Trésaguet de "prefere(r Cosne) pour y establir la fabrique des ancrs"³, malgré les réserves partiales de Trésaguet sur l'inconvénient des roues de dessous de Cosne (Imphy bénéficiait au contraire de roues de dessus !). De ce fait les crues de la Loire pouvaient entraîner un chômage forcé de l'établissement cosnois par le reflux (le "regond") de la Loire dans le cours inférieur du Nohain (en fait, au témoignage des forgerons, en dix ans ceci ne s'est produit que durant deux jours)⁴, voir à ce propos le "procès verbal de dommage fait par la riviere debordez par Jean Arnaud le jeune" le 2 juin 1733⁵. Bien qu'Arnaud fut endetté de façon chronique, une aide royale arriva à point nommé avec l'accense au Roi pour 2000 livres de la grande forge de l'établissement le 31 janvier 1729⁶.

¹ A. N., M. C., Et LXXVI 191.

² *Ibid.*, Marine, B2 277, f° 462, 21 déc. 1727 et B2 279, f° 40 et 156, 1^{er} févr. et 11 avril 1728.

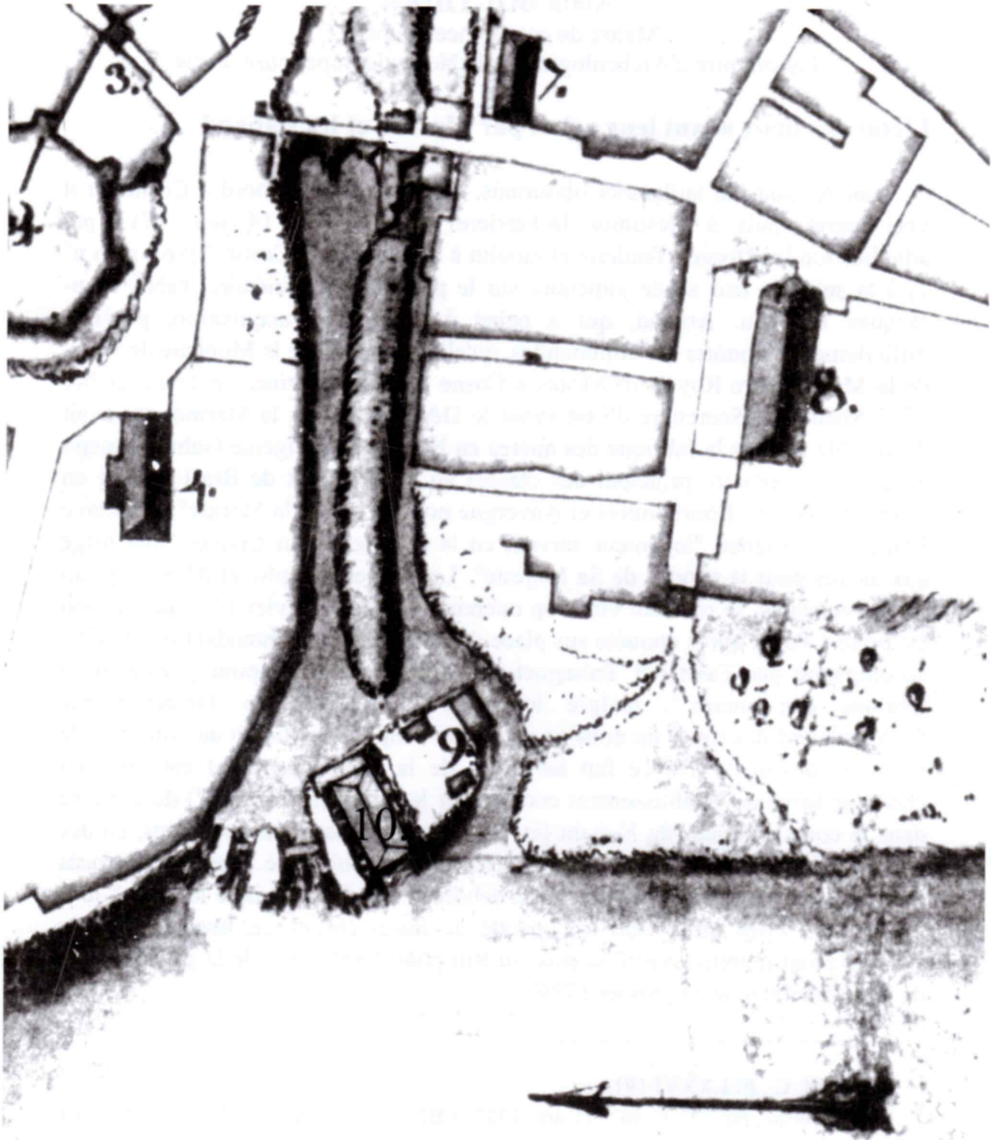
³ *Ibid.*, B2 281, f° 275, 715 et 762, dépêches à Brunet d'Evry, Tassin et Trésaguet, 16 janv. 1729.

⁴ A. N., Marine, B2 326, f° 461 à 465.

⁵ A. D. 58, 3 E 7 78 Breuzard no^{re} à Cosne.

⁶ A. N., M. C., Et. XCVI 296 Louis Durant no^{re}.

arriva à point nommé avec l'accense au Roi pour 2000 livres de la grande forge de l'établissement le 31 janvier 1729⁶.



⁶ A. N., M. C., Et. XCVI 296 Louis Durant no^{re}.

Le 29 avril 1729 il put donc procéder à l'achat d'un bâtiment au voisinage des forges pour y habiter⁷. Cosne-sur-Loire avait donc été finalement choisi comme établissement pilote pour la réalisation des ancrs pour les vaisseaux du Roi selon la nouvelle technique des barres pyramidales soudées à chaud qui sera plus tard validée par Réaumur.

D'importants travaux de réaménagement du site, financés sur les deniers royaux, vont être entrepris à partir de la fin août 1729 (mais surtout en 1730) sur ordre de Maurepas, et sous l'étroite surveillance de Tassin établi à demeure à la Charité sur Loire. Les premières ancrs vont s'y fabriquer peu après.

L'achat du site par Masson et les Babaud

A la suite du traité de société entre les frères Jean et Pierre Babaud et Jacques Masson sieur de Guérigny le 1^{er} octobre 1733, Masson, en leur nom, accompagné de ses associés Charles Michaut et Octavien Souchet de Bisseaux, sans doute au courant des difficultés financières d'Arnaud, toujours très endetté et faisant de plus l'objet de nombreuses procédures, s'associe avec lui le 7 août 1734 et lui achète l'ensemble de l'établissement cosnois pour 35000 l. (plus 25000 l. pour les équipements)⁸. Le 1^{er} mars 1735 Souchet de Bisseaux au nom de ses autres associés achète pour 1200 l. à l'avocat Thibaud Nizon la partie nord du "logis du Garbot", un bâtiment avec cour, jardin et terrasse limitrophe des forges côté Saint-Agnan [1]⁹. Le 5 mars les nouveaux propriétaires font visiter l'établissement des forges par deux experts choisis d'un commun accord, l'architecte Gaudré et le charpentier Richard, pour "la reconnaissance des réparations tant grosses que mineures qui sont nécessaires ausd. forges, fenderie et moulin". Le verdict est implacable : malgré les travaux effectués cinq ans auparavant, il faut refaire à neuf "l'arche qui sert au mouvement de la grande forge, les deux roües de la fenderie avec leur arbre, l'arbre d'une autre roue dans le bas de la grande forge pour servir à l'afinserie des ancrs, une table pour porter les montans et couteaux de la fenderie, deux arbrieres pour porter les tourillons des arbres, le pont sur pilottis à l'entrée de la fenderie, retablir l'embouchure du four, les deux pends de murs du moulin et son pignon ... sont en ruine, et doivent etre refaits et refondez à neuf et elevez dans toute leur hauteur, les murs en aile du glacis du moulin et le peron qui separe les chemins d'eau sont totalement ruinez, même le glacis, le tout doit etre demoly jusque dans la fondation pour etre refait à neuf"¹⁰. Masson et Souchet prennent possession des forges le 10 mars et constatent "que rapport à certaines difficultés il n'a pas été possible de pouvoir travailler dans lesd. forges et fenderie depuis le 1^{er} janvier

⁷ A. D. 58, 3 E 7 76 Breuzard.

⁸ A. N., M. C., Et. XCVI 317 d'Aoust et Bontemps no^{res}.

⁹ A. D. 58, 3 E 7 216 Buisson. Les chiffres entre crochets renvoient aux acquisitions figurées au plan n° 2.

¹⁰ *Ibid.*

dernier jusqu'à présent pour le profit de la société", ils laissent à Arnaud la propriété d'une "ancre de trois milliers cinquante livres qui vient d'être parachevée" et du moulin des forges et l'acquittent néanmoins de sa participation aux travaux, soit 350 l. 10 sols¹¹. Le 11 mars ils acquièrent du cabaretier Guillaume Rousseau pour 300 l. une portion de jardin de 7 toises de long côté sud et 8 toises côté nord, attenant aux forges vers l'ouest [2]¹² (l'autre portion sera acquise le 7 mars 1738 [6]). Le 28 septembre Babaud "venu exprès de Paris pour prendre connoissance de l'état où estoient les atteliers et travaux des dites forges et fenderie de Cosne et dependances ... auroit trouvé les atteliers en desordre par les malversations et mauvaise conduite du S^r Jean Arnaud pere, ... ayant voulu remettre l'ordre ... et empêcher le S^r Arnaud pere d'employer à son service particulier les ouvriers ..., d'en enlever les outils et les aprovisionnement, (il) a essayé plusieurs querelles que le S^r Arnaud pere luy a faites avec emportement et dans des termes injurieux, nottamment lundy dernier 26 ... s'estant transporté dans les ateliers ... et etant arrivez à l'entrée et sous le vestibul de la forge aux ancras et en presence de tous les ouvriers lesdits sieur Arnaud et son fils l'ont insulté en parolles très vives et très outragentes, et ayant enjoint Arnaud fils et l'un des ouvriers ... de se tenir à son devoir et d'aller à son travail, ce dernier auroit repondu qu'il ne dependoit point dudit S^r Babaud, qu'il ne reconnoissoit point ses ordres et qu'il s'embarassoit pas de luy et plusieurs autres discours insultants de la part de l'un et de l'autre, en sorte que de la part du S^r Arnaud fils c'est une rebellion marquée contre les personnes qui l'employent et luy payent gages et salaires en qualité d'ouvrier"¹³.

Le 25 janvier 1736 Masson et ses associés désintéressent François Antoine Baudron de La Motte, propriétaire du fourneau et forge de L'Epau à Baigneaux près Donzy, qui avait obtenu contre Arnaud une saisie arrêt sur les forges pour des impayés¹⁴. Le premier marché de fourniture des ancras pour la marine pendant 12 ans est passé par les associés le 19 novembre 1736¹⁵. Le 26 juillet 1737 Jean Babaud va verser 6540 l. 13 s. 7 d. à François Everat (et à son frère Jean Baptiste) marchands de fer à la Charité sur Loire pour éteindre une créance d'Arnaud, cette somme venant en déduction sur le prix d'achat des forges¹⁶.

Après sentence arbitrale entre les associés le 16 janvier 1738 au sujet d'une autre dette d'Arnaud de 2160 l.¹⁷, Gaudré a fait une visite des réparations réalisées depuis le 1^{er} mai 1736 et les a trouvées conformes à l'estimation faite en mars 1735.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*, 73 B 6.

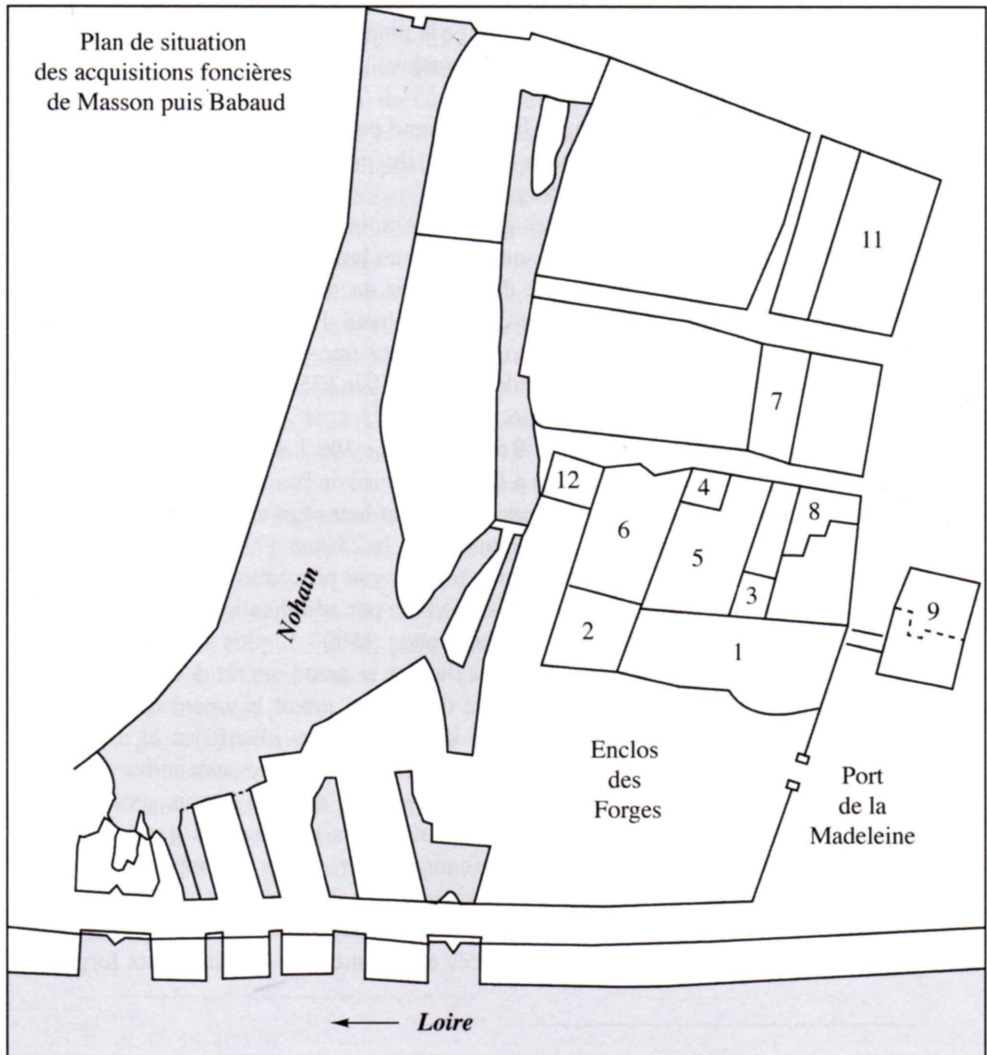
¹⁴ *Ibid.*, 3 E 7 79 Breuzard.

¹⁵ A. N., M. C., Et. XCVI 324 d'Aoust et Gervais no^{res}, B. N. F. d'Hozier, Dossiers bleus 49 8933, 6 p. imp.)

¹⁶ *Ibid.*, Et. CII 312 Linacier.

¹⁷ A. D. 58, 3 E 7 80 Breuzard.

Plan n° 2 : Plan de la zone des forges mettant en évidence les différentes acquisitions foncières réalisées par Masson puis Babaud.



L'extension du site primitif au moyen d'acquisitions foncières

Le site primitif, d'une surface restreinte, est enclavé dans un tissu très divisé de petites parcelles, bâties ou non, possédées par des propriétaires différents, héritage de successions. C'est là une différence de situation essentielle avec le site de Guérigny de plus grande surface et dont les perspectives de développement n'étaient pas obérées par le voisinage d'un tel canevas de riverains. Pour s'affranchir de cette sujétion les associés, puis Babaud seul, vont progressivement acquérir année après année la plupart des parcelles voisines.

Pierre Fabre "régisseur de la forge aux anches", pour Masson et ses associés, achète donc successivement :

- le 25 février 1738 au marinier Jean Legrand pour 80 l. une portion de jardin de 3 toises et demi de long située au nord du presbytère de Saint Agnan et attenante côté est à la grange des forges [3]¹⁸;

- le 26 février 1738 aux maîtres gantiers Antoine Breton et Antoine Camus pour 400 l. deux petits jardins attenants côté est au jardin des forges [4]¹⁹;

- le 7 mars 1738 le bail à rente de 20 l. par an dues par le marchand Jean Courtain, ancien commis des forges, au marchand Pierre Jouannin pour des bâtiments et un cellier avec un jardin donnant sur une petite rue descendant au Nohain [5]²⁰, bail à rente qui sera soldé le 31 juillet 1751 par remboursement à Pierre Jouanin du principal de la rente, soit 400 l.²¹;

- le 10 mars 1738 à Guillaume Rousseau pour 300 l. la deuxième partie du jardin acquis le 11 mars 1735 située à l'est et au nord de l'enclos des forges [6]²².

Pierre Fabre, originaire de Narbonne, pourtant leur régisseur depuis au moins le 3 juillet 1737, assigne les associés en justice le 25 mai 1738 pour un impayé (ses gages ?) de 1500 l. et obtient, après une longue procédure, en août 1738 la saisie des établissements qui seront mis en vente par adjudication au Châtelet de Paris et finalement adjugés aux associés pour 35000 l. plus les charges de l'enchère. L'acte relatant ces tribulations a de plus le grand intérêt de nous fournir une description de l'établissement à cette date : "un grand bâtiment couvert de thuilles appelée la forge aux anches où il y a plusieurs chauffries et un gros marteau garni de ses soufflets, rouës et empallemens et autres ustenciles à faire et fabriquer le fer. Plus un autre bâtiment proche de celui ci dessus servant de forge et fenderie aussi couvert de thuilles où il y a un martinet garni de ses soufflets, platissoires à reppasser et refendre le fer, roues et empallemens et autres ustenciles servants à faire et fabriquer le fer, le fendre, et passer par les platissoires, avec le droit d'eau de la rivière de Noain, empallement et dechargeoirs d'icelle rivière, autres aisances et dépendances desdites deux forges,

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*, 3 E 7 86 Breuzard.

²² *Ibid.*, 3 E 7 80 Breuzard.

Plus un moulin à blé proche lesdites forges ci devant appelée le moulin aux Moines garni de meulles, meulages, deux rouës tournantes biez et sous biez. Plus trois petites loges couvertes de thuilles dont deux servent pour l'habitation du meunier et l'autre aux commis desdites forges, Plus un terrain contenant onze perches quarrées qui est entre lesdits moulins et ladite forge aux ancrs, duquel terrain une partie est close et fermée en triangle par des pallissades, et sur l'autre partie sont construites lesdites trois petites loges, le tout s'entretenant situé en la paroisse de St Agnan de ladite ville de Cosne au bord de la rivière de Noain, et sur le bord de la rivière de Loire, jouxtant le tout ensemble du côté du soleil levant au jardin de Guillaume Rousseau, le déchargeoir dud. moulin entre deux, et à ladite rivière de Noain, du côté du couchant à ladite rivière de Loire, du midi à la pièce de terre ci-après le sous biez desdits moulins entre deux, et du côté du nord à la susdite rivière de Noain, Plus une pièce de terre anciennement appelée le Champ de la Magdelaine contenant un demi-arpent situé en ladite paroisse de St Agnan de Cosne proche lesdites forges et moulins tenant du soleil levant au jardin desdits sieurs Masson et Souchet, comme étant aux droits du Sr Nizon et au susdit jardin de Guillaume Rousseau, d'autre du couchant à ladite rivière de Loire, du côté du midi à la rue qui descend du faubourg St Agnan à ladite rivière de Loire, et du nord au sous biez desdits moulins"²³.

Une deuxième sentence arbitrale du 11 octobre 1738 purge le passif avec Arnaud moyennant 3431 l. 6 sols²⁴. A la suite du décès de Jean Babaud et du nouveau traité de société du 9 février 1739, les achats fonciers reprennent :

- le 13 janvier 1740 "un bastiment consistant en une vinée, scellier et grenier dessus construits en basse goutte avec une cour devant", situé à l'est et à l'écart des acquisitions précédentes, est acheté pour 500 l. au maître coutelier Jean Grégoire [7]²⁵;

- le 21 septembre 1740 "un jardin et un sellier ... une maison faisant le coin de la rue de Noin ... et un petit bastiment consistant en une vinée, scellier et grenier dessus" acquis pour 400 l. aux voituriers par eau Jean Liger, François et Claude Brochard [8]²⁶;

- puis le 30 mars 1741 la partie sud du "logis du Garbot", un autre bâtiment acheté à Arnaud pour 3000 l. par Pierre Legrand, un prête-nom de Babaud, marchand voiturier par eau qui travaillera pour Babaud plus tard ; le bâtiment sera ensuite converti en clouterie [9]²⁷. Le 25 août 1741 une visite d'expert par Gaudré constate l'état d'entier délabrement de cette bâtisse²⁸.

Après cet achat l'interruption des acquisitions est corrélée par un relatif désengagement de Babaud à Cosne. En effet le 5 novembre 1743 Babaud vend

²³ A. D. 58, 10 J 51.

²⁴ *Ibid.*, 2 C 515, déposée chez Breuzard.

²⁵ *Ibid.*, 3 E 7 81 Breuzard.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ A. N., M. C., Et. VI 692 Jacques Silvestre no^{re}.

²⁸ A. D. 58, 73 B 6.

pour 110.000 l. (75.000 l. pour les bâtiments, y "compris 3000 l. pour le prix de la maison acquise du S. Arnaud", et 35.000 l. pour "les ustancils") la totalité de l'établissement cosnois à Marie Boesnier, veuve de son frère puis de Masson, ce qui efface les 77.197 l. restant dues à Marie Boesnier sur les 133.680 l. 18 s. 11 d., créance de la succession Masson, purgeant en même temps la succession de Jean Babaud²⁹. Selon Bamford la direction de la société aurait alors été confiée à des prête-noms : d'abord Daniel Le Tessier, puis Antoine Louis Mangin. A la suite de quoi Babaud va racheter à Marie Boesnier une première moitié des forges de Cosne le 3 avril 1748 pour 55.000 l. (37.500 + 17.500 l.) sous condition du renouvellement du marché des ancrs (la vente ne sera effective que le 21 avril 1749³⁰), puis l'autre moitié pour 72.000 l. le 23 avril 1752³¹.

Entre temps Babaud est resté associé avec Marie Boesnier et ils décident de "fai(re) construire une forge" en octobre 1750. Pour ce faire Marie Boesnier a mis fin le 13 septembre 1751 au bail du moulin des forges³², pourtant accordé pour 9 ans le 15 septembre 1747 au meunier Nicolas Ringuet. Pour faciliter encore l'opération Babaud et son associée achètent le 10 septembre 1751 "aux heritiers de deffunts sr Edme Lefailt et Catherine Bouchet ... un jardin scitué derrière l'Hôtel Dieu de Cosne dépendant du logis anciennement appelé l'Annonciade, ... formant une presqu'île en triangle sur la riviere de Noin, dans le biez des forges et fenderie dudit Cosne, ... une grange couverte de tuiles assise derrière le logis de l'Annonciade avec un appenti servant de lavoir et de tannerie construit contre le pignon de ladite grange, moyennant 64 l. 10 s. de rente [10]³³ (Babaud va finalement revendre la grange / tannerie le 9 décembre 1754 au tanneur Claude Legros³⁴).

La structuration définitive de l'établissement cosnois

La "grande nouvelle forge à fabriquer les ancrs pour le service des arcenaux de Sa Majesté, à 3 grands feux, et une petite chaufferie à bras, à costé et sur la même ligne de l'ancienne grande forge aux ancrs, sur la riviere de Loire, d'une hale à charbons à costé d'icelle, grenier pour y emplacer des grains, logement pour les ouvriers et autres ouvrages à faire pour l'utilité desd. constructions" ne se fera qu'en 1752 : un devis extrêmement détaillé est établi le 13 avril : "maçonnerie de la nouvelle grande forge qui aura 60 pieds de long, sur 42 de large, maçonnerie de la halle à charbons pour l'usage de lad. grande forge qui aura 51 pieds de long, sur 40 de large, maçonnerie d'un grand grenier qui aura 96

²⁹ A. N., M. C., Et. VI 698 Silvestre.

³⁰ *Ibid.*, Et. VI 710 Silvestre.

³¹ *Ibid.*, M. C., Et. LXXXVI 652 Louis Philippe Magnier no^{re}.

³² 3 E 7 86 Breuzard.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*, 3 E 7 88.

pieds de long sur 36 de large et qui sera fait dans le grand magasin qui regne sur la droite en entrant dans la cour de l'arcenal (avec une) maison et logement à construire pour 26 ouvriers gagés et entretenus pour l'ancienne grande forge aux ancrs, petite forge et fenderie de Cosne et aussy pour 14 ouvriers qu'il conviendra de même de gager et entretenir pour la manutention de la nouvelle forge à batir, attendu qu'étant tous dispersés dans la ville de Cosne le travail en est bien moins suivy exactement et pour prevenir l'abus et le prejudice qui en resulte il est absolument interessant qu'ils soient tous à portée de recevoir les ordres momentanés du directeur desd. forges et fenderie, raison pour laquelle il est indispensable de les loger sous ces yeux pour que d'un coup de cloche ils se rendent aux ateliers, aux heures qui leurs seront marquées et prescrites"³⁵.

Donc, en sus de la rationalisation des locaux, Babaud se préoccupe aussi de la rentabilité du travail de ses ouvriers dont, on s'en souvient, il avait fait la mauvaise expérience en septembre 1735. Une pièce de procédure, postérieure il est vrai (l'interrogatoire est de décembre 1771), nous montre en effet que le travail de la forge s'effectuait en journée continue avec deux équipes qui se relayaient à midi et à minuit "allant avec d'autres pour travailler ausdites forges et en relever d'autres qui avaient travaillé jusqu'à ladite heure ... dans les forges de cette ville où se fabriquent les ancrs pour les vaisseaux du Roy et dans lesquelles il y a aussi fenderie"³⁶.

Le 21 avril 1755 Jean Pierre Baudry, directeur des forges, doit accorder à Bernard Rousseau maître coutelier une indemnité "pour raison de ce qu'en l'année 1753 on a coupé et enlevé des terres du jardin de l'Anonciade, et du dégât qu'on a fait en icelui pour procurer de l'eau à la nouvelle forge aux ancrs qui a été édifiée" en 1752³⁷.

Une lettre de Babaud datée du 16 avril 1764, écrite en réponse aux réclamations des cosnois devant une pénurie de bois de chauffage, détaille quelques aménagements : "Je n'ai point fait construire trois fourneaux, ce sont trois feux de reverbere qu'ils appellent improprement des fourneaux ... car je n'ai point de fourneaux à Cosne. ... Ma grande fenderie est aussi ancienne que mes forges ... J'ai fait construire il y a deux ans, à mon retour de Bordeaux, une seule petite fenderie à deux fours, qui vont rarement à la fois, pour faire des feuillards minces et procurer pour toujours à la France une espece de fer qu'on tiroit avant moy d'Allemagne et de Suède."³⁸

Malgré les mauvaises affaires des années 1760 dont il s'est plaint amèrement à Berryer dès décembre 1760, réitérant le 5 mars 1761³⁹, Babaud achète encore le 28 mars 1764 pour et moyennant 305 l. de rente à l'aubergiste Edme Asselineau et ses enfants "le logis où pend pour enseigne la Croix d'Or", une

³⁵ M. C., Et. LXXXVI 652 Louis Philippe Magnier no^{re}.

³⁶ A. D. 58, 73 B 21, bailliage de Cosne, cité dans Bouthier (1994).

³⁷ *Ibid.*, 10 J 51.

³⁸ A. N., F12 1302 f^o 10, cité dans Bouthier (1994) pièce justif. IV.

³⁹ *Ibid.*, F12 1316 f^o 16 et 138, cité dans Bouthier (1994) pièce justif. II et III.

ancienne hôtellerie, pour y loger des ouvriers [11]⁴⁰, puis le 6 juin suivant pour 600 l. à "André Blanchot maître gantier un petit bâtiment en appenty servant de tannerie, scituée au faubourg de St Agnan construit anciennement sur le bras de la riviere de Noïn, adossé du coté du midy au mur de la nouvelle fenderie que led. sieur de La Chaussade vient de faire construire en place de son moulin (et) est dans le dessin de faire demolir attendu qu'il interrompt le cours de l'eau qui passe à sa nouvelle fenderie" [12]⁴¹.

Il semble que, bien que le "logis du Garbot" ait été acquis d'Arnaud en mars 1741, son aménagement en clouterie indépendante des forges n'ait été réalisée que vers 1761, comme le suggère Bamford (p. 181 et 192).

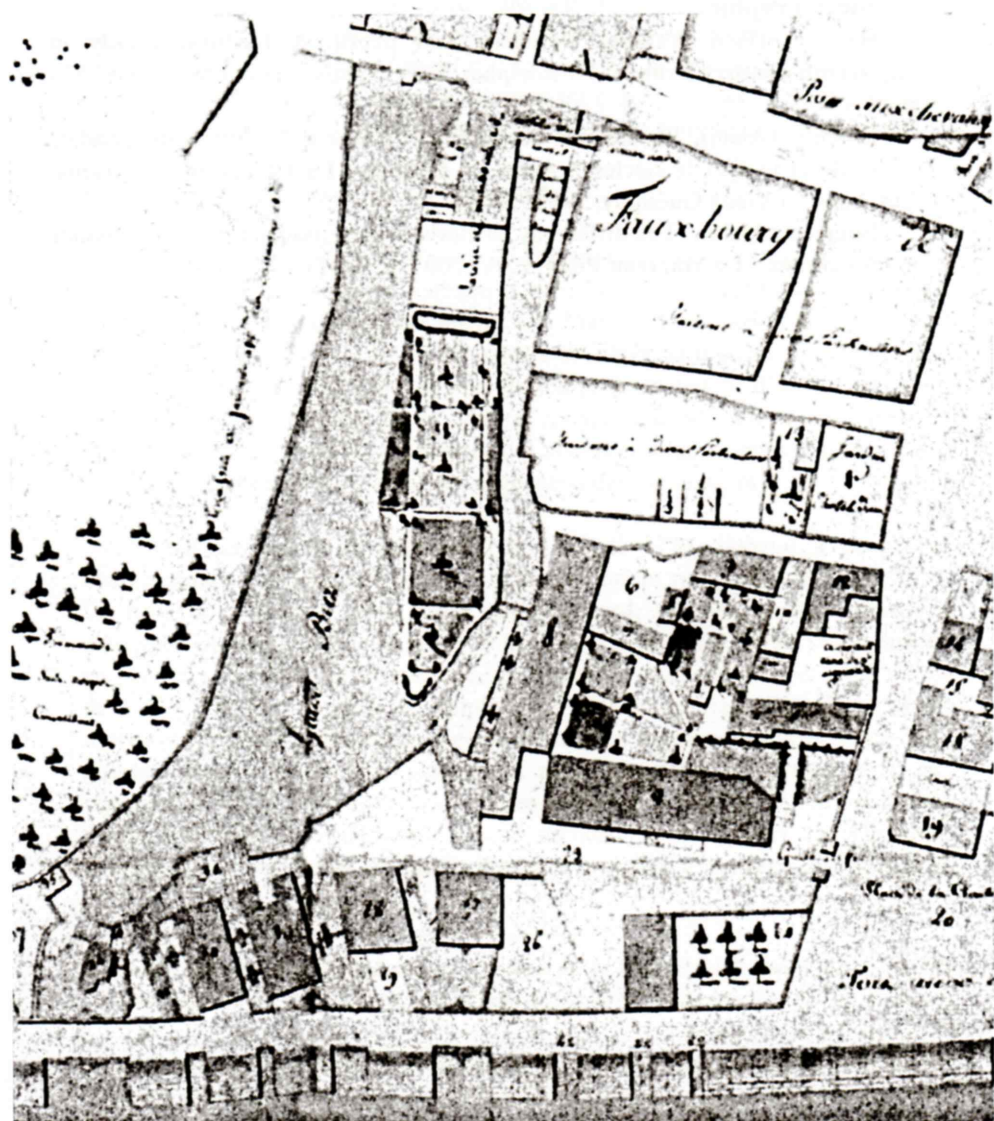
A cause de l'intransigeance de la famille Chaumorot qui ne se désaisit jamais de sa parcelle enclavée dans l'ensemble Babaud, aucune modification foncière n'interviendra plus à Cosne jusqu'à la vente au roi le 8 mars 1781 qui nous vaut une autre description de l'établissement : "une grande forge aux ancrs (dite l'ancienne forge) à coté de laquelle est un petit cabinet pour mettre les gouvernails ; une autre grande forge aux ancrs (dite la nouvelle forge) chacune composée de trois feux, et dans la dernière d'une petite chaufferie à bras pour faire et raccommorder les outils à l'usage des ancrs ... une grande fenderie composée de deux fours et d'une halle pour le bois à leur usage ; une petite forge à deux feux, deux tours pour tourner des cylindres, un harnois faisant mouvoir un troisième tour et deux meules ... une petite fenderie composée d'un four, deux applatissoirs et d'un arbre qui fait mouvoir quatre martinets ... une serrurerie à deux feux, une halle pour le charbon de bois ; une petite maison composée d'une chambre haute, occupée par le suisse des forges à la livrée du Roy, et d'un grenier au dessus ; une boutique à un feu ; une autre à deux feux ; une taillanderie à six feux, une autre à deux feux, ensuite de laquelle est un petit magasin ; une clouterie à l'intérieur des susdites forges et ateliers composée de trois chaufferies et d'un petit feu pour l'entretien des outils, magasin et hangard en dependant ... trois petites maisons, savoir une occupée par le contre maître cloutier et ses compagnons, la seconde par Bertrand père et fils (charpentiers des forges), et la 3e pour Louis Cassier ... une maison anciennement l'auberge de la Crois d'Or avec un jardin hors la ville occupée par divers ouvriers ... la maison du Directeur, cours, jardins, grand grenier, remises écurie magasin et autres aisances, et la maison du commis de Bureau et jardin" (plan n°3)⁴².

⁴⁰ A. D. 58, 3 E 7 97 Breuzard.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² A. D. 58, 10 J D 4 161.

Plan n° 3 : Plan des Forges Royales de Cosne et d'autres objets faisant
partie de la Justice et Censive de Monseigneur L'evêque d'Auxerre (1786)
(A.N. F14 167 a).



En dernier lieu un mémoire a été adressé par les habitants de la paroisse de Saint Agnan à leur seigneur temporel l'évêque d'Auxerre le 26 mars 1783 récapitulant tous leurs griefs contre les empiétements successifs du maître de forges et de son directeur sur le port public de la Madelaine, après que Tassin y eut fait planter des tilleuls avant 1740 jusqu'à l'entreposage plus ou moins permanent des ancrs en attente d'embarquement, et avec la construction d'un magasin à charbon à cheval sur l'une des bouches du Nohain dans la Loire ⁴³.

Bibliographie

Bamford (Paul Walden), **Privilege and profit. A business family in eighteenth-century France**, Philadelphia, Univ. Pennsylvania Press, 1988, 374 p.

Bouthier (Alain), "La création des forges de Cosne et leur évolution pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles.", **Actes du Colloque La Chaussade**, Guérigny, Les Amis du Vieux Guérigny, 1994 : 64-90.

Bouthier (Alain), "Les différends territoriaux entre Babaud de La Chaussade et les Cosnois", **Le Marteau Pilon**, t.XV, 2003, p.111-118.

⁴³ A. N., F14 167a, cité dans Bouthier 2003.